

zoetis



## 0.1 % Solution orale pour moutons, ad us. vet.

**Endo et ectoparasiticide pour moutons**

### Composition

Moxidectine 1 mg, Antiox. : E 321, Conserv. : alcool benzylicus, Excip. ad solut. pro 1 ml.

### Propriétés / Effets

La moxidectine est un antiparasitaire agissant contre une multitude d'endo- et d'ectoparasites. C'est une lactone macrocyclique de la famille des milbemycines. Son mécanisme d'action comprend divers stades qui aboutissent à l'ouverture des canaux de ions de chlorure et l'inhibition de la transmission des impulsions électriques.

Il en résulte une paralysie flasque et la mort du parasite.

### Pharmacocinétique

L'administration orale de moxidectine est suivie d'une résorption d'environ 1/2 de la dose. Les concentrations plasmatiques maximales sont atteintes 9 heures plus tard.

Le produit est réparti dans tous les tissus du corps, mais sa lipophilie provoque, en outre, une accumulation au niveau du tissu adipeux, où des taux 10 ou 20 fois plus élevés que dans le reste du corps sont observés. La demi-vie de dégradation du tissu adipeux est de 23 à 28 jours. La moxidectine subit une biotransformation limitée par hydroxylation. L'élimination s'effectue principalement par les fèces.

### Indications

Infestations par les parasites suivants, sensibles à la moxidectine :

• Stades adultes et larvaires des vers gastro-intestinaux suivants :

- *Haemonchus contortus* (larves inhibées y comprises)
- *Ostertagia circumcincta* (larves inhibées y comprises)
- *Ostertagia trifurcata*
- *Trichostrongylus axei* (larves inhibées y comprises)
- *Trichostrongylus colubriformis*
- *Trichostrongylus vitrinus*
- *Nematodirus battus*
- *Nematodirus spathiger*
- *Nematodirus filicolis* (uniquement parasites adultes)
- *Cooperia curticei* (uniquement parasites adultes)
- *Cooperia oncophora*
- *Oesophagostomum columbianum*
- *Oesophagostomum venulosum* (uniquement parasites adultes)
- *Chabertia ovina*

• Nématodes adultes de l'appareil respiratoire

- *Dictyoaculus filaria*

Contre la réinfection (efficace jusqu'à 5 semaines) par :

- *Ostertagia circumcincta*
- *Haemonchus contortus*

Contre certaines souches résistant au benzimidazole :

- *Haemonchus contortus*
- *Ostertagia circumcincta*
- *Trichostrongylus colubriformis*
- *Cooperia curticei*

### Posologie / Mode d'emploi

**0.2** mg de moxidectine par kg de poids corporel (correspondant à 1.0 ml de Cydectin® Solution orale à 0.1% par 5 kg de poids

corporel, comme administration orale unique au moyen d'un applicateur).

### Limitations d'emploi

#### Contre-indications

Aucune connue.

#### Précautions

Il faut veiller tout particulièrement à éviter les procédures suivantes, car elles peuvent augmenter le risque de développer une résistance et contribuer finalement à l'inefficacité du traitement.

- Utilisation répétée et trop fréquente d'une catégorie d'anthelminthiques pendant une période prolongée.
- Posologie trop faible en raison d'une sous-estimation du poids corporel, d'une mauvaise utilisation du médicament vétérinaire ou d'un manque d'étalonnage du récipient de dosage (le cas échéant).

- Les cas cliniques suspectés de résistance aux anthelminthiques doivent être étudiés à l'aide de tests appropriés (p. ex. mesure de la réduction de l'excrétion des œufs dans les matières fécales). Si les résultats des tests entraînent une forte suspicion de résistance à un anthelminthique particulier, un anthelminthique appartenant à une autre classe pharmacologique et possédant un mode d'action différent doit être utilisé.

- Une résistance des *Teladorsagia* face aux lactones macrocycliques chez les ovins a été signalée dans divers pays. En 2008, la résistance à la moxidectine a été très rarement observée en Europe; elle a été rapportée dans un seul cas concernant une souche de *Teladorsagia circumcincta* résistante au lévamisole, au benzimidazole et à l'ivermectine.

Par conséquent, l'utilisation de ce produit vétérinaire doit reposer sur des informations épidémiologiques locales (par région, par exploitation) concernant la sensibilité des parasites, les antécédents locaux de traitement et les recommandations lors de l'usage répété du produit afin de limiter le développement de la résistance aux composés antiparasitaires. Ces précautions sont particulièrement importantes lorsque la moxidectine est utilisée pour maîtriser des souches résistantes.

#### Autres précautions relatives à l'impact sur l'environnement:

La moxidectine remplit les critères pour être classée comme substance (très) persistante, bioaccumulable et toxique (PBT); par conséquent, l'exposition de l'environnement à la moxidectine doit être limitée autant que possible. Les traitements ne doivent être administrés que lorsque cela est nécessaire et doivent être basés sur le nombre d'œufs présents dans les excréments ou l'évaluation du risque d'infestation au niveau de l'animal individuel et/ou du troupeau.

Comme d'autres lactones macrocycliques, la moxidectine peut entraîner des effets indésirables pour les organismes non ciblés:

• Les excréments contenant de la moxidectine, excrétés dans les prairies par des animaux traités, peuvent temporairement réduire l'abondance d'organismes se nourrissant de fumier. Après que des moutons ont été traités par le produit, leurs excréments peuvent contenir des taux de moxidectine potentiellement toxiques pour les espèces de mouches du fumier durant une période de 4 jours et peuvent réduire l'abondance de mouches du fumier durant cette période. Il a été établi lors d'essais en laboratoire que la moxidectine pouvait affecter temporairement

la reproduction des coléoptères coprophages; toutefois, des études sur les résidus retrouvés n'ont indiqué aucun effet sur le long terme. Néanmoins, en cas de traitements répétés avec la moxidectine (tout comme avec les produits vétérinaires de la même classe d'anthelminthiques), il est conseillé de ne pas traiter à chaque fois les animaux dans la même prairie afin de permettre aux populations d'organismes coprophages de se rétablir.

• La moxidectine est intrinsèquement toxique pour les organismes aquatiques, y compris les poissons. Le médicament vétérinaire doit uniquement être utilisé conformément aux instructions de la notice sur les caractéristiques du produit. D'après le profil d'excrétion de la moxidectine, lorsqu'elle est administrée sous forme de formulation orale à des moutons, les animaux traités ne doivent pas pouvoir accéder aux cours d'eau **durant les 3 premiers jours suivant le traitement.**

### Effets indésirables

Aucun connu.

### Délais d'attente

Tissus comestibles : 7 jours

Lait : 5 jours

### Interactions

Aucune connue.

### Remarques particulières

Conserver les médicaments hors de portée des enfants.

Nepas entreposer à plus de +25°C.

Protéger de la lumière.

Éviter le contact direct avec la peau. Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'administration du produit. Laver les mains à fond après l'emploi.

Ne plus utiliser après expiration de la date de péremption indiquée après la mention "Exp." sur le récipient ou l'emballage. Employer les emballages ouverts dans un délai de 6 mois.

La moxidectine remplit les critères pour être classée comme substance (très) persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). En particulier, des études de toxicité aiguë et chronique chez les algues, les crustacés et les poissons ont montré que la moxidectine est toxique pour ces organismes et ont identifié les paramètres suivants:

Organisme		EC50	NOEC
Algues	<i>S. capricornutum</i>	>86.9 µg/l	86.9 µg/l
Crustacés (puces d'eau)	<i>Daphnia magna</i> (aiguë)	0.0302 µg/l	0.011 µg/l
	<i>Daphnia magna</i> (reproduction)	0.0031 µg/l	0.010 µg/l
Poissons	<i>O. mykiss</i>	0.160 µg/l	Non déterminé
	<i>L. macranchirus</i>	0.620 µg/l	0.52 µg/l
	<i>P. promelas</i> (stades précoces de vie)	Non pertinent	0.0032 µg/l
	<i>Cyprinus carpio</i>	0.11 µg/l	Non déterminé

EC50: concentration qui influence négativement 50% des individus de l'espèce étudiée, tant en termes de mortalité que d'effets sublétaux. NOEC: concentration à laquelle aucun effet n'est observé dans l'étude.

Cela suggère que la contamination d'un plan d'eau par la moxidectine peut avoir des effets graves et durables sur les organismes aquatiques. Pour réduire ce risque, toutes les précautions d'utilisation et d'élimination doivent être respectées.

Éliminer les médicaments vétérinaires non utilisés ou les déchets issus de ces produits

conformément aux dispositions locales. Les cours d'eau ne doivent pas être contaminés par le produit vétérinaire.

### Présentations

Flacon d'1 litre

Flacon de 2.5 litres

### Numéro de l'autorisation

Swissmedic 55'657 (A)

ATCvet code QP54 AB02

### Titulaire de l'autorisation

Zoetis Schweiz GmbH, Delémont

### Mise à jour de l'information

Février 2019